

Nombre de membres élus au Bureau : 50	Membres en fonction : 50	Membres présents : 35	Absent(s) excusé(s) : 9	Absent(s) : 6	Pouvoir(s) : 1
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 26 novembre 2019

Vote(s) pour : 36

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 2 décembre 2019,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n°2019-12-02-BD-15 :

Transfert de propriété des parkings Saint-Joseph et du Belvédère situés sur la Ville de Montigny-lès-Metz.

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude WALTER

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5217-5,
VU le décret n° 2017-1412 du 27 septembre 2017 portant création de la Métropole dénommée « Metz Métropole »,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 18 décembre 2017 portant consistance et modalités de gestion des compétences voiries et espaces publics transférées au 1^{er} janvier 2018,
VU les divisions en volumes N° 581, en date du 13 février 2002, et N° 562, en date du 16 août 2011, concernant le parking Saint Joseph,
VU la division en volumes N° 825, en date du 28 février 2019, concernant le parking du Belvédère,
VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Montigny-lès-Metz, en date du 27 novembre 2019, portant sur le transfert de propriété des parkings Saint-Joseph et du Belvédère,
CONSIDERANT que le passage en Métropole au 1^{er} janvier 2018 entraîne de plein droit le transfert en pleine propriété et à titre gratuit, à la Métropole, de l'ensemble des biens nécessaires à l'exercice de la compétence transférée,
CONSIDERANT les compétences transférées en matière de voiries et espaces publics à la Métropole qui comprennent, notamment, les parcs publics de stationnement (en enclos ou en ouvrage),

ACTE le transfert de propriété, à titre gratuit, des emprises suivantes :

- pour le parking Saint-Joseph, situé rue des Martyrs de la Résistance et rue Pougin à Montigny-lès-Metz, le volume AE de la parcelle cadastrée section 10 n° 284/32 et le volume AB1 de la parcelle cadastrée section 10 n° 279/36,
- pour le parking du Belvédère, situé place Joseph Schaff à Montigny-lès-Metz, les volumes AA, AB, AD et AE de la parcelle cadastrée section 12 n° 273,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention autorisant la Ville de Montigny-lès-Metz à occuper les volumes AD et AE du parking du Belvédère, ainsi que ses avenants,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à établir toute servitude,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes notariés correspondants,

DECIDE de prendre en charge la moitié des frais d'arpentage, suite à la division en volumes réalisée pour le parking du Belvédère, ainsi que la totalité des frais notariés.

Pour extrait conforme
Metz, le 3 décembre 2019
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services


Barbara FALK



Résumé de l'acte

057-200039865-20191202-12-2019-DB15-DE

Numéro de l'acte : 12-2019-DB15
Date de décision : lundi 2 décembre 2019
Nature de l'acte : DE
Objet : Transfert de propriété des parkings Saint-Joseph et du Belvédère situés sur la Ville de Montigny-lès-Metz
Classification : 3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 05/12/2019
Numéro AR : 057-200039865-20191202-12-2019-DB15-DE
Document principal : 99_DE-15.pdf

Historique :

04/12/19 11:16	En cours de création	
04/12/19 11:17	En préparation	Catherine DELLES
05/12/19 17:08	Reçu	Catherine DELLES
05/12/19 17:10	En cours de transmission	
05/12/19 17:10	Transmis en Préfecture	
05/12/19 17:13	Accusé de réception reçu	